

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SEANCE DU 14 JUIN 2012

L'an deux mille douze, le quatorze juin, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le sept juin 2012 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en Salle du Conseil Jacques Berthod, en annexe B, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq minutes. Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire*

Mme PEGORIER-LELIEVRE, M. NACCACHE, Mme GRAS, Mme EUGENE, M. GEORGIN, Mme MARY, M. CAZALET, M. RICHARD, M. BLANCHARD,
Adjoint au Maire, Vice-présidents de Commissions.

M. PICARD-BACHELERIE, Mme OEHLER, M. AUGER, Mme BELARD, M. HERBEZ, Mme SEVIN-ALLOUET
Mme NEVEU, Mme DUPUY, M. MOHAMED, Mme GARNIER, Mme HEDUIN, Mme GOMMERY, M. PARENT,
Mme FRANÇOIS, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

M. HAQUIN	(pouvoir à M. PORTELLI)
Mme KLEIN-SOUCHAL	(pouvoir à Mme PEGORIER)
M. KHINACHE	(pouvoir à Mme DUPUY)
M. CAYLA	(pouvoir à M. GEORGIN)

ABSENTS :

M. PENICHOST
M. TROGRIC
M. FABRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Damien PARENT qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 FEVRIER 2012

Résultat du vote Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 MARS 2012

Résultat du vote Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

II - COMMUNICATIONS DU MAIRE**1) Compte rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire**

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire procède au compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

III - AFFAIRES GENERALES**Le CONSEIL MUNICIPAL**

- 1) - VALIDE les termes de la convention conclue avec le bailleur Ermont-Habitat relative à l'installation d'une antenne permettant une liaison radio entre la Mairie et l'espace jeunesse ;
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Résultat du vote Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 2) - Procède à la modification du tableau des effectifs du personnel pour tenir compte de l'évolution des services.

Résultat du vote Présents ou représentés : 32 Abstentions : 4 (M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT)
Votants : 28 Pour : 28

- 3) - APPROUVE les termes de la convention relative à la passation d'un marché public pour la fourniture et l'installation de tableaux numériques interactifs, vidéoprojecteurs et ordinateurs pour les écoles élémentaires de la commune ;
- AUTORISE le Maire à la signer avec le Syndicat Intercommunal Jean Jaurès.

Résultat du vote Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

IV - JEUNESSE ET SPORTS**Le CONSEIL MUNICIPAL****Sports :**

- 1) - Autorise Monsieur le Maire à signer avec le lycée Ferdinand Buisson, la convention relative à l'utilisation par la commune du gymnase du lycée pour l'année scolaire 2012/2013.

Résultat du vote Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 2) - Fixe les tarifs relatifs à l'activité « stage multisports » selon le quotient familial, à partir du 1^{er} septembre 2012 ;
- Précise que le paiement des stages multisports sera soumis au barème du quotient familial ;
- Précise que pour les inscriptions, la grille tarifaire correspondant à une prestation à la journée sera multipliée par le nombre de jours défini dans l'organisation de chaque stage organisé par la Direction de la jeunesse et des sports ;
- Précise que le règlement des activités peut se faire en espèces ou par chèque ainsi que par chèques vacances et par coupons sport ;
- Précise que les recettes seront recouvrées dans le cadre de la régie du Service Municipal des Sports.

Résultat du vote Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

Jeunesse :

- 3) - Autorise Monsieur le Maire à signer les nouvelles conventions 2012/2013 avec les collèges Jules Ferry et Saint-Exupéry dans le cadre des ateliers culturels proposés aux collégiens, à titre gratuit, pendant leur pause méridienne.

Résultat du vote Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 4) - Autorise Monsieur le Maire à signer les nouvelles conventions 2012/2013 avec les collèges volontaires de la commune d'Ermont relatives à la mise en place d'un accueil, par la Direction Municipale Jeunesse et Sports, de jeunes en situation d'exclusion temporaire scolaire ;
- Annule et remplace les délibérations n° 06/49 du 24 mars 2006 et n° 09/188 du 17 décembre 2009.

Résultat du vote Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

Arrivée de M. TROGRIC à 21h qui dispose d'un pouvoir pour M. FABRE

V - PETITE ENFANCE ET ACTION EDUCATIVE**Le CONSEIL MUNICIPAL****Petite Enfance :**

- 1) - Approuve le nouveau règlement de fonctionnement de la crèche familiale «Les Marmousets» afin d'inclure la mise en place du prélèvement automatique comme mode de paiement supplémentaire des factures ;
- Autorise Monsieur le Maire à le signer.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
Votants : 28 Pour : 28**

- 2) - Approuve le nouveau règlement de fonctionnement du multi-accueil « A Petits Pas » afin d'inclure la mise en place du prélèvement automatique comme mode de paiement supplémentaire des factures ;
- Autorise Monsieur le Maire à le signer.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
Votants : 28 Pour : 28**

Action Educative :

- 3) - Sollicite une subvention d'aide à l'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise pour les travaux de création d'un accueil de loisirs au sein du groupe scolaire Louis Pasteur ;
- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant la notification de la subvention ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à la demande de subvention.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 4) - Attribue une subvention exceptionnelle au collège Antoine de Saint-Exupéry d'un montant de 1 470,00 € pour le voyage organisé en Angleterre du 1^{er} au 4 mai 2012 pour des classes de 4^{ème} et 3^{ème}, soit 30 euros de réduction par famille.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

VI - ACTION CULTURELLE**Le CONSEIL MUNICIPAL**

Théâtres :

- 1) - Approuve :
- Le projet de programmation 2012/2013 ainsi que la tarification des différentes activités culturelles organisées au sein des théâtres municipaux et les modes de règlement afférents, la mise en œuvre à compter du 1^{er} septembre 2012.
 - Autorise :
 - Monsieur le Maire à signer toute convention ou contrat produit dans le cadre de cette programmation ;
 - Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des organismes et associations de promotion du spectacle vivant ;
 - Monsieur le Maire à procéder, par décision municipale, à toutes modifications nécessaires des régies de recettes concernées, à accomplir l'ensemble des démarches et à signer tous documents utiles.
- Les recettes seront perçues par le biais de la régie du Pôle Culturel et comptabilisées au budget annexe du Pôle Culturel.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - Approuve les règlements intérieurs du théâtre de l'Aventure et du théâtre Pierre Fresnay - Salle Yvonne Printemps. Ces règlements concernent les points suivants : les conditions d'accès aux salles pour les spectateurs et les mises à disposition des lieux (les horaires et les jours d'ouverture et de fermeture, les modalités de réservation, d'utilisation à titre gracieux ou payant des locaux, les obligations des utilisateurs, les règles de sécurité, l'utilisation des espaces de communications...).

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

Action Culturelle :

- 3) - Approuve les termes de la convention avec l'association « Jazz au fil de l'Oise » dans le cadre de la participation de la commune au festival qui se tiendra du 9 novembre au 16 décembre 2012 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout contrat y afférant.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 4) - Approuve l'adhésion 2012 au Chainon/Fédération des Nouveaux Territoires des Arts Vivants (FNTAV) et celle pour les années à venir ;
- Autorise le paiement de 300 € pour la cotisation de l'année 2012, à la nature 6281-Concours divers ;
 - Autorise Monsieur le Maire à signer les documents d'adhésion afférents, ainsi que ceux pour les années à venir.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 5) - Sollicite auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France une subvention au taux maximum du montant des travaux éligibles au titre de l'aide à l'équipement en projection numérique pour le théâtre Pierre Fresnay ;
- Sollicite auprès du CNC (Centre National du Cinéma et de l'Image) une subvention au taux maximum du montant des travaux éligibles au titre du dispositif CINENUM d'aide à la numérisation des salles de projection.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 6) - Attribue à l'association Ciné-Photo-Club-d'Ermont une subvention exceptionnelle de 3 100 € pour le projet « la photo fait de l'œil aux Ermontois » organisé dans le cadre de son cinquantenaire du 13 au 28 octobre 2012.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

Conservatoire :

- 7) - Approuve les modifications du règlement intérieur du Conservatoire municipal Jacques Juteau qui concernent la durée des mandats des représentants élus, leurs nombres ainsi que l'attribution d'un lieu d'expression et ce, à la demande du Conseil d'Etablissement en date du 5 janvier 2012.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

VII - POLITIQUE DE LA VILLE ET INTERCOMMUNALITE

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Approuve le projet *Donner une deuxième chance aux détenus* ;
 - Autorise Monsieur le Maire à solliciter au titre du soutien apporté par la Région Ile-de-France dans le cadre de l'appel à projets « Actions de Prévention 2012, Animation Sociale des Quartiers – Sécurité » une subvention d'un montant de 6 000 € ;
 - Autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - Décide de reverser aux porteurs associatifs le solde 2011 de la dotation spécifique allouée au titre du C.D.P.V (Contrat Départemental Politique de la Ville).

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

VIII - URBANISME

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Article 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable pour la division de la parcelle AD n° 728 située rue Jean Mermoz d'une superficie de 143 m² appartenant à la Ville ;
 - Article 2 : DECIDE de céder :
 * A Madame et Monsieur BOUTRON demeurant 8, rue Jean Mermoz à ERMONT le terrain issu d'une division d'une surface de 129 m² pour un montant de 12 900,00 € conformément à l'avis des domaines ;
 * A la S.C.I. ESEAV demeurant 27, route de Saint Leu à ERMONT le terrain issu d'une division d'une surface de 14 m² pour un montant de 1 400,00 € conformément à l'avis des domaines ;
 - Article 3 : PRECISE que la vente sera passée sous forme d'acte notarié ;
 - Article 4 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes afférents à la présente cession, (documents de géomètre – document d'arpentage notamment – acte de vente...) ;
 - Article 5 : DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget communal.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - Article 1 : DECIDE de céder au prix des Domaines, soit à titre gratuit, à la Communauté d'Agglomération « Val et Forêt », la section de la rue des Callais déclassée, comprise entre les rues du Général Leclerc à ERMONT et Jean Jaurès à EAUBONNE pour sa partie située sur le territoire de la commune d'ERMONT, d'une surface de 262 m² conformément à l'avis des domaines ;
 - Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes afférents à la présente cession (documents de géomètre – document d'arpentage, acte de vente ...) ;
 - Article 3 : PRECISE que la vente sera passée sous forme d'acte administratif.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - Article 1 : DECIDE de dénommer le parvis nord du quartier de la gare d'Ermont/Eaubonne « Esplanade d'Ermont » ;
 - Article 2 : DIT que cette décision sera concrétisée sur le terrain par l'apposition de plaques indicatives ;
 - Article 3 : DIT que la présente délibération sera notifiée à :
 * Monsieur le Receveur des postes,
 * Monsieur le Conservateur du cadastre,
 * Monsieur le Commissaire de police,
 * Monsieur le Commandant des services d'incendie et de secours,
 * Aux services ERDF / ERGF.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 4) - Article 1 : DECIDE de dénommer la nouvelle voie de la Zone d'Aménagement Concerté de la gare d'Ermont/Eaubonne « rue Raoul SBERRO » ;
- Article 2 : DIT que cette décision sera concrétisée sur le terrain par l'apposition de plaques indicatives ;
- Article 3 : DIT que la présente délibération sera notifiée à :
- * Monsieur le Receveur des postes,
 - * Monsieur le Conservateur du cadastre,
 - * Monsieur le Commissaire de police,
 - * Monsieur le Commandant des services d'incendie et de secours,
 - * Aux services ERDF /ERGF.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 5) - DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la présentation du bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2011 ;
- DIT que ce bilan sera annexé au Compte Administratif 2011 de la commune.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 6) - Article 1 : DECIDE de lancer une consultation sur la majoration de 30% des droits à construire du 22 juin au 27 juillet 2012 ;
- Article 2 : DECIDE de fixer les modalités suivantes pour ladite consultation :
- * Publication des dates de consultation dans le magazine de la ville d'Ermont, dans un journal local (Le Parisien), sur les panneaux administratifs et sur les panneaux électroniques de la Ville 8 jours avant le début de la consultation et durant toute la période ;
 - * Mise à disposition du public au service de l'urbanisme pendant les heures d'ouverture au public, de la note d'information présentant les conséquences de l'application de la majoration de 30% des droits à construire ;
 - * Publication de la note d'information sur le site internet de la Ville ;
 - * Tenue d'un registre de remarques qui peuvent intervenir également par courriers qui seront joints au registre.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 7) - Article 1 : CONFIRME les dispositions prises dans la délibération n°12/44 en date du 29 mars 2012 dans le cadre du projet de construction de logements en accession sociale rue Paul Eluard / Foirail, et de l'infléchir par les nouvelles orientations qui suivent ;
- Article 2 : AUTORISE l'O.P.H. Ermont-Habitat à souscrire 51% des parts sociales dans la S.C.I. constituée par l'O.P.H. ERMONT-HABITAT et la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (S.C.I.C.) Gambetta Ile-de-France (précédemment dénommée société coopérative H.L.M. VITRY COOP HABITATION) pour un montant de 510,00 € ;
- Article 3 : DIT que l'opération aura pour cadre juridique un « Prêt Social Location-Accession (P.S.L.A.) » ;
- Article 4 : MODIFIE :
- * la Surface Hors Œuvre Nette construite maximum portée à 2 460 m² environ au lieu de 2 390 m² pour augmenter la surface du cabinet médical (150 m² au lieu de 90 m²),
 - * la surface du terrain portée à 6 600 m² environ au lieu de 6 394 m² pour améliorer la configuration de la voie à son débouché avec la future rue Paul Eluard ;
- Article 5°: PRECISE que le prix proposé par le service des domaines pour la cession de l'ensemble immobilier était de 932 100,00 € en droits à construire ou 2 200 000,00 € en prix de terrain à bâtir, montants supérieurs à celui de la cession ;
- Article 6 : FIXE en contre partie de cette participation financière qui induit une meilleure maîtrise des coûts, les conditions suivantes :
- * Diminution du prix plafond de vente prévisionnel au m² de surface utile fixé à 2 950,00 € TTC,
 - * Durée de la phase locative qui sera la plus courte possible, soit d'une année afin de ne pas pérenniser des situations qui seraient délicates,
 - * Responsabilité de l'enregistrement des candidatures dévolue au bureau logement de la Ville,
 - * Choix d'un commercialisateur pour l'étude des dossiers de candidatures (projet de protocole de commercialisation joint en annexe),
 - * Constitution d'une commission composée :
 - De Monsieur le Maire,
 - De Messieurs HAQUIN, GEORGIN, NACCACHE, élus de la majorité,
 - Un élu de l'opposition,
 - De Madame NEVEU et de Monsieur BAQUIN, administrateurs O.P.H.,
 - De Mesdames GORLIN et KERBECHE, fonctionnaires, chargées de statuer sur les dossiers éligibles,

* Fixation de critères d'éligibilité qui reprennent sensiblement ceux du cadre du Prêt Social Location-Accession (P.S.L.A.), en insistant sur le caractère de primo accédant,

* Fixation de critères de sélection,

* Fixation de clauses anti-spéculatives.

- Article 7 : DIT que le Prêt Social Location-Accession (P.S.L.A.) induit obligatoirement une exonération du paiement de la Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie (T.F.P.B.) sur une période de 15 années à compter de la construction du logement.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 8) - Article 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention relative à la mise à disposition de l'Union pour un Mouvement Populaire (U.M.P.) du local communal sis rue Saint Flaive Prolongée, partie du rez-de-chaussée de l'immeuble « La Poste » à ERMONT ;
 - Article 2 : PRECISE que l'avenant concerne l'article 5 de la convention « indemnité d'occupation » portée à 4 095,00 € / trimestre, les autres dispositions restant inchangées ;
 - Article 3 : DIT que la recette sera imputée sur le budget de la commune.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Contre : 6 (M. TROGRIC M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
 Pour : 28

IX - FINANCES

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Déclare que le Compte de gestion du Budget principal de la Commune d'Ermont dressé pour l'exercice 2011 par Mme la Trésorière principale, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - Déclare que le Compte de gestion du Budget annexe de l'Assainissement dressé pour l'exercice 2011 par Mme la Trésorière principale, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - Déclare que le Compte de gestion du budget annexe du Pôle culturel dressé pour l'exercice 2011 par Mme la Trésorière principale, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

Monsieur le Maire se retire et Madame Martine PEGORIER-LELIEVRE, Premier Adjoint assure la présidence.

- 4) - Donne acte à Monsieur le Maire, de la présentation faite du compte administratif 2011 du budget principal de la Commune d'Ermont, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions totales	21 530 792,13 €		37 590 315,35 €	
Réalisations	7 003 719,55	8 459 253,46	31 859 873,72	35 642 001,53
Résultats de l'exercice	+ 1 455 533,91 €		+ 3 782 127,81 €	
Résultats 2010 reportés	- 145 740,81			+ 6 190 018,22
Résultats de clôture	+ 1 309 793,10 €		+ 9 972 146,03 €	
Restes à réaliser	11 270 466,93	5 580 057,16	413 329,57	
Résultats nets	- 4 380 616,67 €		+ 9 558 816,45 €	
Résultat net global	+ 5 178 199,79 €			

- Constate pour la comptabilité de la Commune, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Contre : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Pour : 28

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Contre : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Pour : 28

- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Contre : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Pour : 28

- 5) - Donne acte à Monsieur le Maire, de la présentation faite du compte administratif 2011 du budget annexe de l'Assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions totales	1 655 453,65 €		2 010 383,64 €	
Réalisations	552 501,76	347 917,97	753 960,03	1 101 315,85
Résultats de l'exercice	- 204 583,79 €		+ 347 355,82 €	
Résultats 2010 reportés		51 373,85		908 368,64
Résultats de clôture	- 153 209,94 €		+ 1 255 724,46 €	
Restes à réaliser	32 039,13	118 508,66		
Résultats nets	- 66 740,41 €		+ 1 255 724,46 €	
Résultat net global	+ 1 188 984,05 €			

- Constate pour la comptabilité du budget annexe de l'Assainissement, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Votants : 28 Pour : 28

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Votants : 28 Pour : 28

- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Votants : 28 Pour : 28

- 6) - Donne acte à Monsieur le Maire, de la présentation faite du compte administratif 2011 du budget annexe du Pôle culturel, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions totales	80 731 €		1 934 545 €	
Réalisations	77 266,63	19 425,71	1 673 042,62	505 160,56
Subvention d'équilibre				1 191 567,46
Résultats de l'exercice	- 57 840,92 €		+ 23 685,40 €	
Résultats 2010 reportés		35 082,52		
Résultats de clôture	- 22 758,40 €		+ 23 685,40 €	
Restes à réaliser	927,00			
Résultats nets	- 23 685,40 €		+ 23 685,40 €	
Résultat net global	0 €			

- Constate pour la comptabilité du budget annexe du Pôle culturel, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

Les comptes administratifs et les budgets annexes étant votés, Monsieur le Maire est invité à regagner la salle des délibérations. Madame Martine PEGORIER-LELIEVRE, Premier Adjoint, cède la présidence à Monsieur le Maire.

- 7) - Affecte l'excédent cumulé de Fonctionnement 2011 du budget principal de la commune d'Ermont, comme suit :
- Section d'Investissement : 4 380 616,67 € ;
 - Section de Fonctionnement : 5 591 529,36 €.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
Votants : 28 Pour : 28

- 8) - Décide d'affecter l'excédent d'exploitation 2011 du budget annexe de l'Assainissement comme suit :
- Section d'Investissement : 66 740,41 €,
 - Section d'Exploitation : 1 188 984,05 €.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
Votants : 28 Pour : 28

- 9) - Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2011 du budget annexe du Pôle culturel comme suit :
- Section d'Investissement : 23 685,40 €,
 - Section de Fonctionnement : 0,00 €.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 10) - ADOPTE la décision modificative n° 1/2012 du budget principal, votée par chapitre, avec opérations d'équipement individualisées et AP/CP ;
- PRECISE l'ouverture :
 - en section de fonctionnement, de dépenses imprévues (D/022) pour la somme de 629 236,42 € représentant 2,23 % des dépenses réelles de fonctionnement ouvertes au budget primitif 2012 (28 171 340 €) et 2,12 % de ces mêmes dépenses ouvertes tous documents budgétaires confondus (BP + DM 1 pour 29 719 685,32 €) ;
 - en section d'investissement, de dépenses imprévues (D/020) pour la somme de 300 000 € représentant 3,98 % des dépenses réelles d'investissement ouvertes au budget primitif 2012 (7 533 100 €) et 1,47 % de ces mêmes dépenses ouvertes tous documents budgétaires confondus (BP + DM 1 pour 20 344 495,98 €) ;
 - CONSTATE l'équilibre de la section de fonctionnement, en recettes comme en dépenses, à la somme de 6 743 356,37 € ;
 - CONSTATE l'équilibre de la section d'investissement, en recettes comme en dépenses, à la somme de 12 860 431,98 €.
- Les mouvements budgétaires de la décision modificative n° 1/2012 s'élèvent donc à la somme de 19 603 788,35 €. Après intégration de la décision modificative n° 1/2012, le total des prévisions budgétaires pour le budget principal de la commune s'élève à la somme de 57 967 728,35 € correspondant, en dépenses comme en recettes, à 20 398 531,98 € en section d'investissement et 37 569 196,37 € en section de fonctionnement.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Contre : 6 (M. TROGRILIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
Pour : 28

- 11) - ADOPTE la décision modificative n° 1/2012 du budget annexe de l'Assainissement, votée par chapitre, sans opération d'équipement individualisée ;
- PRECISE l'ouverture :
 - en section d'exploitation, de dépenses imprévues (D/022) pour la somme de 22 500 € représentant 7,47 % des dépenses réelles d'exploitation ouvertes au budget primitif 2012 (301 150 €) et 6,95 % de ces mêmes dépenses ouvertes tous documents budgétaires confondus (BP + DM 1 pour 323 650 €) ;
 - en section d'investissement, de dépenses imprévues (D/020) pour la somme de 50 000 € représentant 5,29 % des dépenses réelles d'investissement ouvertes au budget primitif 2012 (945 840 €) et 2,92 % de ces mêmes dépenses ouvertes tous documents budgétaires confondus (BP + DM 1 pour 1 712 469,18 €) ;
 - CONSTATE l'équilibre de la section d'exploitation, en recettes comme en dépenses, à la somme de 1 186 824,05 € ;
 - CONSTATE l'équilibre de la section d'investissement, en recettes comme en dépenses, à la somme de 917 679,12 €.
- Les mouvements budgétaires de la décision modificative n° 1/2012 s'élèvent donc à la somme de 2 104 503,17 €. Après intégration de la décision modificative n° 1/2012, le total des prévisions budgétaires pour le budget annexe de l'Assainissement s'élève à la somme de 3 746 613,17 € correspondant, en dépenses comme en recettes, à 1 886 654,12 € en section d'investissement et 1 859 959,05 € en section d'exploitation.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRILIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
Votants : 28 Pour : 28

- 12) - Adopte la décision modificative n° 1/2012 du budget annexe du Pôle culturel, votée par chapitre, sans opération d'équipement individualisée ;
- Dit que la section de fonctionnement s'équilibre, en recettes comme en dépenses, à la somme de 97 210 € ;
 - Dit que la section d'investissement s'équilibre, en recettes comme en dépenses, à la somme de 114 005,40 €.
- Les mouvements budgétaires de la décision modificative n° 1/2012 s'élèvent donc à la somme de 211 215,40 €. Après intégration de la décision modificative n° 1/2012, le total des prévisions budgétaires pour le budget annexe du Pôle culturel s'élève à la somme de 2 246 240,40 € correspondant, en dépenses comme en recettes, à 145 605,40 € en section d'investissement et 2 100 635,00 € en section de fonctionnement.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 13) - Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation du rapport relatant les diverses actions de Développement Social Urbain réalisées avec le concours de moyens relevant de la Politique de la Ville, de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France et rendant compte de l'emploi des attributions perçues en 2011.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 14) - Décide d'exonérer de la taxe sur les spectacles pour l'année 2013, l'ensemble des manifestations sportives se déroulant sur le territoire de la Commune d'Ermont.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 15) - APPROUVE, pour toutes les régies de recettes liées au budget principal de la Commune comme aux budgets annexes, le paiement par les usagers des prestations facturées par carte bancaire, au guichet de chaque régie concernée ;
- DIT que ce dispositif sera déployé selon les besoins et autorise M. le Maire à modifier, par décision municipale, l'acte constitutif de la ou des régie(s) concernée(s) ;
 - APPROUVE, pour toutes les régies de recettes liées au budget principal de la Commune comme aux budgets annexes, le principe d'encaissement à distance des recettes facturées *via* internet ;
 - ACCEPTE de prendre en charge les risques de rejet de paiement pouvant résulter de la vente à distance par carte bancaire, de limiter les paiements des transactions à 1 500 €, conformément à l'article 1341 du Code civil et de s'assurer de la conservation dans une base de données hautement sécurisée, des références de l'ensemble des transactions réalisées en ligne pendant 15 mois ;
 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer, pour chaque régie concernée, la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales TIPI Régie, proposé par la Direction Générale des Finances Publiques, ainsi que les formulaires d'adhésion au système d'acceptation des paiements par carte bancaire et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de ces mesures ;
 - DIT que Monsieur le Maire, par décision municipale, intégrera le principe de l'encaissement des recettes par télépaiement à l'acte constitutif de chaque régie municipale concernée.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 16) - Autorise Monsieur le Maire à procéder au versement de la quote-part revenant à chaque ville jumelée ou à chaque comité de jumelage dans le cadre de la subvention allouée par la Commission européenne, comme suit :
- Lampertheim : 724,95 €
 - Maldegem (somme directement versée au Comité de Jumelage) : 268,11 €
 - Adria : 244,73 €
 - Banbury : 280,26 €
 - Loja : 2 208,28 €
 - Swidnica : 353,16 €

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 17) - Fixe à 3 € la séance d'une heure de patinage avec prêt de patins pour tout public et ce, dans le cadre de l'installation d'une patinoire à l'occasion de Noël 2012 ;
- Autorise la gratuité des séances de patinage, du lundi au vendredi, de 10h à 13h aux enfants des accueils de loisirs et des centres socioculturels et de 17h à 20h pour les enfants de la collectivité lors des animations offertes pour Noël le vendredi 21 décembre 2012 ;
 - Autorise le prestataire retenu à défalquer le montant des entrées encaissées de la facture définitive de location en fin de prestation ;
 - Autorise Monsieur le Maire à démarcher les entreprises privées ou associations pour rechercher un financement en contrepartie de la présence de leur logo sur tous les supports de communication.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 18) - Approuve le projet de programme de plantations d'arbres 2012/2013, dont le coût subventionnable est estimé à 29 181,20 € TTC (soit 24 399,00 € HT).
- Autorise le Maire à :
 - solliciter une subvention au taux optimum auprès de l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France ;
 - signer avec l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France la convention d'aide financière afférente à l'attribution d'une subvention ;
 - demander l'autorisation de pouvoir débiter les travaux avant le versement de ladite subvention.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 19) - Solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise une aide financière de 2 600,00 € afin de participer aux frais de transport du séjour familial prévu du 7 au 14 juillet à Meschers en Charente-Maritime organisé par le service des Centres Socioculturels et co-organisé avec les familles participantes et l'aide des travailleurs sociaux de la CAF ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce projet séjour familles avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 20) - Article 1 :
- INSTAURE la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif à compter du 1er juillet 2012 en remplacement de la Participation pour raccordement à l'égout.
- DECIDE que, à compter du 1^{er} juillet 2012, cette participation est calculée comme suit pour la part communale que la commune percevra à son seul bénéfice :

Classement	Nature de la construction	Base de calcul	Tarif en euros
Catégorie I	<ul style="list-style-type: none"> • Logements individuels • Equipements et activités commerciales 	Par m ² de surface de plancher créée	7 €
Catégorie II	<ul style="list-style-type: none"> • Logements collectifs 	Par m ² de surface de plancher créée	6 €
	Aménagement d'un logement existant pour création de plusieurs logements	par logement supplémentaire au premier	400,00 €

Cette participation financière ne s'applique pas aux extensions inférieures à 20 m².

- Article 2 :

- PREND ACTE que, à compter du 1^{er} juillet 2012, la commune d'Ermont étant membre du SIARE et ayant instauré la Participation financière pour l'Assainissement Collectif, la commune (ou l'EPCI) intégrera dans ladite participation une part, au bénéfice du SIARE, calculée comme suit :

Classement	Nature de la construction	Base de calcul	Tarif en euros (à valider en bureau)
Catégorie I	<ul style="list-style-type: none"> • Habitation, • Hébergement hôtelier, • Bureaux, • Commerce, • Artisanat 	Par m ² de surface de plancher créée	7,20 €
Catégorie II	<ul style="list-style-type: none"> • Industrie, • Exploitation agricole ou forestière, • Entrepôt, • Service public ou d'intérêt collectif 	Par m ² de surface de plancher créée	4,80 €
	Surface en catégorie I créée par changement de destination, diminuée de la surface en catégorie II supprimée par changement de destination	Par m ² de surface de plancher	2,40 €
	Aménagement d'un logement existant pour création de plusieurs logements	par logement supplémentaire au premier	400,00 €

Cette participation financière ne s'applique pas aux extensions inférieures à 20 m².

- Article 3 :
- PRECISE que la participation est exigible à compter de la date du raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble. Raccordement s'entend au sens large : par création d'un branchement neuf ou par utilisation d'un branchement existant lors de l'extension ou du réaménagement de l'immeuble.
- Article 4 :
- INDIQUE que la participation à l'assainissement collectif ne sera pas applicable dans les secteurs où la commune aura instauré une taxe d'aménagement à un taux supérieur à 5% qui aura été justifié par le financement des équipements publics d'assainissement.
- En cas d'instauration d'une taxe d'aménagement supérieure à un taux de 5%, la Commune prendra une délibération avant le 30 novembre 2012 pour modifier la taxe à due proportion.
- Article 5 :
- PRECISE que la participation financière pour l'assainissement collectif est collectée par la commune qui reverse au SIARE la part syndicale au moins une fois par an.
- Article 6 :
- DECIDE que, une fois par an, un contrôle et un bilan des demandes de raccordement, des autorisations de construction et des versements financiers seront effectués par le SIARE en concertation avec les communes.
- Article 7 :
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions avec les communes et EPCI du SIARE fixant les modalités de recouvrement et de contrôle de la Participation financière pour l'Assainissement Collectif.
- Article 8 : Dispositions transitoires :
- DECIDE que, à compter du 1^{er} juillet 2012 et jusqu'à la signature de nouvelles conventions de reversement au plus tard le 31 décembre 2012, dans les conventions de reversement entre le SIARE et les communes :
 - les termes PRE et participation au raccordement à l'égout sont remplacés respectivement par PAC et participation financière pour l'assainissement collectif ;
 - les termes "bénéficiaires de permis de construire" sont remplacés par "propriétaires concernés par cette participation".
- Article 9 : Dispositions transitoires :
- DECIDE que dans le règlement d'assainissement communal, la participation au raccordement à l'égout est remplacée par la participation financière pour l'assainissement collectif, à compter du 1^{er} juillet 2012.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 21) - Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 2 500,00 € à l'Association Educative des Chênes pour lui permettre de rééquilibrer son budget de fonctionnement.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 22) - Fixe le montant des entrées au Parc Saint Paul, sortie familiale organisée par le Conseil de quartier Espérances-Arts le dimanche 24 juin, comme suit :
- 5 € par enfant jusqu'à 12 ans,
 - 9 € par personne à partir de 13 ans.
- Dit que le nombre de places est limité :
- à cinq personnes maximum pour les habitants du quartier des Espérances-Arts ;
 - et à deux personnes maximum pour les membres du Conseil de Quartier Espérances-Arts,
- Dit que toute annulation ne pourra faire l'objet d'un quelconque remboursement.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 23) - Autorise Monsieur le Maire à annuler le titre de recette n°2936 du 07/09/2006 d'un montant de 5 546,45 € relatif aux frais de nettoyage de la parcelle cadastrée AK 427 située 24 bis rue Alline.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 24) - Article 1 : La commune d'Ermont accorde sa garantie pour une quotité égale à 100 % concernant le remboursement d'un emprunt PLS d'un montant maximum de 1 400 000 € (un million quatre cent mille euros) que l'O.P.H. Ermont-Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Ce prêt est destiné à parfaire le financement de l'opération d'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 19 logements destinés à être conventionnés, sur le terrain dit « Les Grésillons », sis 86 bis, rue du Gros Noyer à Ermont.

- Article 2 : Les caractéristiques du prêt consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Caractéristique du prêt	PLS
Montant du prêt	1 400 000 €
Durée	40 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel (1)	3,36 %
Taux annuel de progressivité (1)	0,00 %
Modalité de révision des taux (2)	DL
Indice de référence	Livret A (*)
Valeur de l'indice de référence	2,25 % (**)
Différé d'amortissement	Aucun
Périodicité des échéances	Annuelle
Commission d'intervention	870 €

¹ Les taux indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'indice de référence (*) dont la valeur (**) est mentionnée à la date de l'accord de principe de la Caisse des Dépôts et Consignations (23/05/12). Chacun des taux est susceptible de varier jusqu'à l'établissement du contrat de prêt suite à l'évolution de la valeur de l'indice de référence (**) mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable au prêt.

Ces taux seront ensuite révisables pendant toute la durée du prêt en fonction de la variation du taux de l'indice de référence (*). En cas de double révisabilité limitée, le taux de progressivité révisé ne pourra être inférieur à 0.

² DL = Double révisabilité limitée.

- Article 3 : La garantie de la commune d'Ermont est accordée pour la durée totale du prêt.

- Article 4 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- Article 5 : Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

- Article 6 : Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'O.P.H. Ermont-Habitat.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

25) - Autorise Monsieur le Maire à vendre les câbles électriques résultant du vandalisme perpétré au complexe sportif Raoul Dautry le samedi 3 juin 2012.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 22h50.

Pour extrait conforme,

 Le Maire